

Compte-rendu de la Commission Administrative du CCAS du 09/03/2020 à 18 heures 30
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 09/03/2020

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, DIDIER Guy, CHAIX Michel, CHARPIN Sandrine

ABSENTS : /

1/ Approbation du compte de gestion 2019

Présentation du compte de gestion 2019 du CCAS établi par le percepteur.

Décision : 4 voix pour

Après vérifications, approbation du compte de gestion 2019 du CCAS.

2/ Approbation du compte administratif 2019

Décision : 3 voix pour (Robert BALMAIN ne prend part ni au vote ni au débat)

La Commission Administrative du CCAS approuve le compte administratif 2019 du CCAS comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 326.92 €			€	5 326.92 €
Opérations de l'exercice	5 063.24 €	3 105.00 €		680.60 €	5 063.24 €	3 785.60 €
TOTAUX	5 063.24 €	8 431.92 €		680.60 €	5 063.24 €	9 112.52 €
Résultats de clôture		3 368.68 €		680.60 €		4 049.38 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 063.24 €	8 431.92 €		680.60 €	5 063.24 €	9 112.52 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 368.68 €		680.60 €	- €	4 049.38 €

3/ Affectation des résultats 2019

Décision : 4 voix pour

Affectation du résultat cumulé 2019 de fonctionnement soit 4049.28 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats 2019 au budget primitif 2020 du CCAS.

4/ Approbation du budget primitif 2020

Décision : 4 voix pour

Approbation du budget primitif 2020 du CCAS s'élevant à 4968.68 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 680.60 € en recettes et dépenses d'investissement.

